

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant
ABONNEMENTS :
Rebouteur-Tourcoing : Trois mois. 15 fr.
Six mois. 26 fr.
Un an. 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
Artois.
En France et l'étranger, les frais de poste
en sus.
Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continue,
jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des **ANNONCES LEGALES** et **JUDICIAIRES**

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant
INSERTIONS :
annonces : la ligne. 75 c.
Réclames : ... 30 c.
Faits divers : ... 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonne-
ments d'annonces.
**Les abonnements et les annonces sont
recus à Roubaix, au bureau du Journal,
à Lille, chez M. QUARÉ, Libraire, Grande-
Place, à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE
et Co, 24, rue Notre-Dame-des-Victoires
(place de la Bourse); à Bruxelles, à
l'OFFICE DE PUBLICITE.**

ROUBAIX 31 DÉCEMBRE 1876.
1876

L'année 1876 a vu fonctionner la constitution de la troisième république; elle laisse comme héritage à l'année 1877, la perspective d'un conflit. Ce que sera la future année, nous n'avons point à nous en occuper, et même nous ne voulons formuler aucune des prévisions qui se présentent à l'esprit des conservateurs les moins pessimistes; nous voulons nous borner à examiner ce qu'a été cette année 1876, et quel enseignement pourra laisser son histoire.

Disons tout de suite quel fut son début et quelle est sa fin, pour bien distinguer les points extrêmes. Au commencement de l'année, nous trouvons le pouvoir occupé par un des principaux et des plus recommandables chefs du parti conservateur, M. Buffet, ayant pour auxiliaires plusieurs hommes agréés par le parti républicain, tels que MM. Dufaure, Léon Say. A la fin de l'année, nous voyons à la tête du ministère un homme du 4 septembre, un ancien membre de l'Internationale, la personnification de la république dite aimable, un homme habile entre tous par le don de la parole et la souplesse de l'esprit, un des principaux chefs du parti républicain modéré. L'illustré maréchal de Mac-Mahon est toujours président de la république, chef irresponsable du gouvernement, au point de vue politique et législatif, chef direct et respecté de l'armée, garantie vivante du maintien de l'ordre matériel, responsable devant la France et devant l'histoire.

Il semblerait, à première vue, qu'il n'y a rien de changé dans le gouvernement que les noms des hommes. Le croire serait commettre une grave et dangereuse erreur; nous allons essayer de le démontrer.

Au moment où les électeurs des diverses catégories étaient convoqués pour procéder à la nomination des sénateurs et des députés qui devaient constituer le Parlement républicain il y avait à la tête de l'administration du pays, des hommes connus par la longue pratique d'une politique conservatrice. Ils personnifiaient la majorité de l'Assemblée nationale, cette majorité qui avait renversé M. Thiers et voté le septennat; ils personnifiaient aussi cette autre majorité qui avait longuement élaboré une constitution, et lui avait donné une étiquette républicaine; mais ils ne représentaient pas ceux qui prétendaient avoir constitué un gouvernement définitif. Après l'échec de la restauration monarchique, ils avaient reconnu la nécessité de créer un provisoire de quelque durée, qui permit à la France de réparer les désastres de la guerre, qui donnât le temps de se calmer, aux passions soulevées par la guerre étrangère et par la guerre civile. Ils avaient voulu prolonger pour plusieurs années la trêve des partis signée à Bordeaux par les membres de l'Assemblée nationale. Aussi la constitution avait-elle été déclarée modifiable et révisable en tout ou en partie. Tout

au plus, pour prévenir des coups de majorité parlementaire, pour prémunir gouvernements et gouvernés contre toute surprise, avait-il été stipulé que la révision ne pourrait jusqu'en 1880 être proposée que par le président de la République.

Il faut rendre cet hommage à l'administration de M. Buffet, qu'elle présida à la double lutte électorale, celle du Sénat et celle de la Chambre des députés, sans exercer cette pression gouvernementale qui, autrefois, éliait partout la candidature officielle. Même certaine fraction du parti conservateur lui reprocha d'avoir presque partout abandonné à eux-mêmes les conservateurs qui auraient eu besoin de se sentir soutenus par le gouvernement.

Ce qui est certain, c'est que l'administration de M. Buffet, qui n'avait pas renoncé à faire connaître les candidats agréés par elle, n'agit point de parti pris et recommanda presque partout des hommes appartenant à diverses opinions, mais qui lui paraissaient offrir de gages suffisants de capacité et d'honorabilité, en même temps que d'esprit conservateur.

On connaît les résultats des élections de janvier et de février : au Sénat, une majorité incertaine que le déplacement de quelques voix suffit pour porter tantôt à gauche, tantôt à droite; à la Chambre des députés une majorité républicaine, allant depuis les anciens monarchistes ralliés momentanément à la forme républicaine, jusqu'aux ultra-révolutionnaires, à ceux qui veulent renouveler de fond en comble la société, et remplacer la religion par un catéchisme du citoyen.

Le premier résultat des élections fut une modification ministérielle. A cet homme ferme, loyal, incapable de concessions qui compromettent les hommes sans profiter aux gouvernements, à M. Buffet succéda M. Dufaure, un jurisconsulte, un avocat éminent, un vieux conservateur, mais un même temps esprit vacillant, chez qui l'âge avait émoussé la sensation politique, aussi facile à subir les influences de ses prétenus amis révolutionnaires, qu'il avait été docile à suivre l'impulsion de ses anciens amis les conservateurs.

Il prêta les mains, et c'est là le grief que les conservateurs garderont contre lui, il prêta les mains comme inconsidérément à une sorte de transformation du gouvernement. Ou sait que M. Thiers tomba du pouvoir parce que, après s'être engagé à maintenir la trêve des partis, il avait cru devoir prendre des engagements vis-à-vis des républicains, parce que, après avoir été l'homme de la France dans un jour de détresse, il était devenu l'homme d'un parti, et que ce vieux monarchiste, ce vieux autoritaire s'était fait, au déclin de sa vie, républicain pour être président de la République. M. Dufaure n'avait pas contracté les mêmes engagements; il était libre; on pouvait supposer qu'il serait retenu par ses opinions antérieures, par le souvenir de ses attaches monarchistes. Il n'en fut rien. M. Dufaure se fit le porte-voix des

triumphateurs du jour; ce fut lui qui reconstruisit la République. Le gouvernement définitif de la France. Tout au plus voulut-il bien reconnaître devant le Sénat que la Constitution contenait une clause de révision, mais il brûla ses vaisseaux et se proclama républicain.

M. Dufaure subit bien vite la peine de cette conversion. Il fut mis en demeure de sanctionner par des actes ses déclarations, et organisa la République des républicains. C'est alors que le vieil esprit conservateur du ministre se révéla, et protesta. Garde des sceaux, chef de la magistrature, il ne voulut pas laisser envahir les parquets par les chefs ou les protégés du parti révolutionnaire. Du jour où il manifesta cette volonté sa perte fut résolue. Il était un obstacle, il devait disparaître. M. Dufaure, républicain, fut renversé par les républicains; tout au plus, en récompense des services rendus, les républicains lui accordèrent-ils un siège de sénateur inamovible, et sa carrière politique fut close.

M. Dufaure avait été une transition entre M. Buffet et Jules Simon, deux hommes de gouvernement si différents d'allures, de caractère et de talent. M. Buffet est un homme entier, peu tolérant, irascible, inaccessible aux séductions, incapable de transaction, prêt à sacrifier ses intérêts à ce qu'il juge le droit et la justice; catholique convaincu et pratiquant. M. Jules Simon est un philosophe, un apôtre de la liberté de conscience suivant les conceptions de la philosophie moderne, socialiste en habit noir, démocrate décoré, affilié autrefois à l'Internationale, habile en l'art de parler, grand comédien de tribune, et dont le caractère et les actes se résumant admirablement dans le portrait qu'il a fait de lui-même : profondément républicain et profondément conservateur. C'est un homme qui se connaît et qui a poussé l'habileté jusqu'à dire officiellement la vérité sur lui-même.

Malheureusement si les conservateurs peuvent espérer tout de lui, ils peuvent aussi de lui tout redouter. Il est arrivé au pouvoir pour mettre en pratique la fameuse théorie qu'il a formulée dans ces mots la république aimable. C'est précisément ce programme si simple en apparence qui marque le point où s'arrêta l'année 1876. Les derniers débats du Parlement ont, grâce aux votes des membres du centre gauche dans la Chambre des députés, marqué le succès de la république aimable sur la république radicale. Aont le chef est M. Gambetta.

Au début de l'année 1877, nous ne sommes plus, comme il y a un an, en présence d'une inconnue qui devait se dégarer des élections. Nous ne sommes plus dans la trêve des partis; nous sommes en pleine république légale, se disant définitive. Le temps a fait son œuvre politique. L'année qui va commencer nous montrera la lutte de républicains, dits modérés, contre les républicains radicaux. Nous ne voulons pas faire de prédictions.

Mais il est deux questions que quelques-uns traitent de secondaires et

sur lesquelles nous devons cependant attirer l'attention de nos lecteurs. Les partisans de la république aimable peuvent se réjouir à leur aise; ils permettront à ceux qui ne partagent pas leur satisfaction et leur confiance, de dire ce qu'ils pensent dans ce jour qui est consacré à une sorte d'examen de conscience. Or, notre situation économique et notre situation politique ne nous paraissent pas des plus satisfaisantes.

Nous ne parlons pas de l'état de nos budgets prochains qui, de l'aveu même du ministre des finances républicain, se solderont en déficit; nous devons constater que nos rapports commerciaux et industriels avec les autres nations se présentent sous un aspect des moins favorables. Nos exportations diminuent, et surtout d'une note aussi péremptoire que celle à laquelle font allusion les dépêches de Vienne.

Les plénipotentiaires ont paru, il est vrai, hier une séance préparatoire en vue de la réunion plénière qui doit avoir lieu aujourd'hui.

Il convient d'attendre le résultat de celle-ci qui sera, sans aucun doute, importante.

En terminant, nous devons constater que, d'après d'autres dépêches, la prolongation de l'armistice serait de quinze jours seulement; il prendrait fin non le 1^{er} mars, mais le 15 janvier. Nous ne tarderons pas à être exactement renseignés sur ce point. On n'en saurait dire autant des délibérations de la conférence.

Affaires d'Orient.
Dépêches de la Correspondance universelle :
Vienne, 29 décembre.
Péra, 28 décembre, 8 h. soir.
Lord Salisbury a communiqué ce soir, aux plénipotentiaires la réponse textuelle que le sultan lui a faite dans l'entrevue particulière qu'il a eue avec lui ce matin.
La voici :
« Dites à Sa Majesté que l'acceptation par moi, de la conférence préliminaire, me coûterait la vie. »
« Mais dites-lui, surtout, qu'une insurrection immédiate éclaterait partout où il y a des ottomans, ce qui pour mon Empire, serait plus désastreux qu'une guerre. »
« D'après, on a dit, la réunion décisive de la conférence prélimière.
Saint-Petersbourg, 29 décembre 10 h.
On vient d'ordonner la formation en Bessarabie d'une nouvelle armée de 60,000 hommes. »
Tous les ambassadeurs ont reçu de leurs gouvernements des instructions précises, portant que, en cas de refus absolu de la Porte, ils étaient autorisés à se rendre à Vienne pour y continuer les travaux de la conférence.

Vienne, 29 décembre, 10 h. 35.
Ce matin, les deux ministères hongrois et autrichien doivent se réunir extraordinairement sous la présidence de l'empereur, et on affirme qu'il s'agit de décider si les contre-propositions de la Porte étant repoussées par les puissances, il convient à l'Autriche de se joindre à elles ou de s'en séparer complètement.

SENAT
Présidence de M. D'AUDIFFRET-PASQUIER.
Séance du 31 décembre 1876.
La séance est ouverte à 3 h. 10.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Vander, l'un des secrétaires.
M. BOUVIER-QUARTIER, président de la commission des finances. — Je suis porté comme m'étant abstenu dans les différents votes qui ont eu lieu hier.
Le Sénat comprend que si j'ai recommandé l'adoption des différents projets qui lui étaient soumis, je m'y suis associé par mon vote, et j'en ai été heureux. (Approbation.)

très-hypothétiques, si la démarche collective dont il est question a eu lieu, c'est évidemment à la suite de la discussion à laquelle ont été soumis, dans cette séance de jeudi, les amendements proposés par la Turquie aux dispositions arrêtées par les délégués des puissances. Or, il résulte du même télégramme que ces amendements n'auraient été reçus par la plupart des puissances que sous la réserve ad referendum; mais il n'en existe pas moins dans ce double renseignement une contradiction ou, si l'on préfère une autre formule, des obscurités qui appellent une explication.

Les plénipotentiaires qui ont reçu ad referendum les contre propositions turques ne doivent-ils pas, en effet, attendre les instructions de leurs gouvernements avant de prendre part à la rédaction d'une note en réponse à ces contre-propositions, et surtout d'une note aussi péremptoire que celle à laquelle font allusion les dépêches de Vienne ?

Les plénipotentiaires ont, paraît-il tenu hier une séance préparatoire en vue de la réunion plénière qui doit avoir lieu aujourd'hui.

Il convient d'attendre le résultat de celle-ci qui sera, sans aucun doute, importante.

En terminant, nous devons constater que, d'après d'autres dépêches, la prolongation de l'armistice serait de quinze jours seulement; il prendrait fin non le 1^{er} mars, mais le 15 janvier. Nous ne tarderons pas à être exactement renseignés sur ce point. On n'en saurait dire autant des délibérations de la conférence.

M. LE PRÉSIDENT. — M. le général Chancrenier me fait savoir qu'il a été porté également comme étant absent. C'est un oubli. Il a voté le budget des dépenses pour l'exercice 1877.
Le procès-verbal est adopté.
Le Sénat déclare que les commissions en cours de travaux, telles que les commissions chargées d'examiner les projets et propositions de lois sur l'état-major, le Code rural, etc., sont prorogées.
M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du conseil.
M. JULES SIMON, président du conseil. — J'ai l'honneur de présenter au Sénat le décret suivant de M. le président de la République : Le président de la République, vu l'article 2 de la loi constitutionnelle sur les rapports entre les grands Corps de l'Etat.
Décrète,
Article 1^{er}. La session extraordinaire de 1876 du Sénat et de la Chambre des députés est et demeure close.
Art. 2. Le présent décret sera porté au Sénat par M. le ministre de l'Intérieur, président du conseil, et à la Chambre des députés par M. le ministre des affaires étrangères.
M. LE PRÉSIDENT DU SENAT. — Je donne acte à M. le président du conseil de la communication qui vient d'être faite. Le Sénat se réunit, aux termes mêmes de la Constitution, le mardi 9 janvier 1877. Il aura à procéder au renouvellement du bureau du Sénat et de plusieurs commissions.
M. LAUVRE-LAPLAGNE, l'un des secrétaires, donne lecture de la séance d'aujourd'hui.
Le procès-verbal est adopté.
La séance est levée à trois heures et demie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Présidence de M. JULES GRÉVY.
Séance du 30 décembre
La séance est ouverte à deux heures et demie.
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.
M. GUININ dépose un rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville d'Auxerre à contracter un emprunt, et demande la déclaration d'urgence, et demande la discussion immédiate.
L'urgence est déclarée.
M. LE RAPORTEUR donne lecture du rapport. Le rapport est adopté.
Deux autres projets de loi d'intérêt local concernant les villes de Lille et Poissy, sont également adoptés.
L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Pascal Duprat sur la situation des petites compagnies de chemins de fer.
M. FASCAL DUPRAT propose et développe un ordre du jour ainsi conçu :
« La Chambre, confiante que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour assurer provisoirement l'existence des divers compagnies de chemins de fer, et voulant réserver aux pouvoirs publics la faculté de statuer définitivement, passe à l'ordre du jour. »
M. CHRISTOPHE, ministre des travaux publics, rappelle qu'il a donné un projet de loi comportant la fusion de divers chemins de fer, et persiste à croire que c'est dans la fusion qu'on peut trouver la meilleure solution pour les petites compagnies dont la situation est compromise.
Quant aux mesures provisoires à prendre pour assurer l'exercice de ces compagnies jusqu'au jour où les pouvoirs publics auront statué.
On a parlé du séquestre, mais le séquestre ne peut être imposé en dehors de conditions déterminées.
On a pensé à des avances que l'Etat pourrait faire à ces compagnies, mais ces avances ne peuvent être réalisées qu'en vertu d'une loi, et le temps manque.
On pouvait enfin demander à la Compagnie d'Orléans, par exemple, de faire des avances sur le matériel roulant; mais c'était préjudicier la fusion alors que la Compagnie des chemins de fer se montre au moins pour le moment défavorable à cette solution. Il n'y a donc aucune mesure qui puisse dénouer pratiquement la crise actuelle, mais la compagnie des chemins de fer contribuera à en hâter la solution, si elle apporte promptement le résultat de ses études.
M. COCHERY dit que la commission des chemins de fer nommée le 3 novembre, a travaillé assiduellement, mais le projet de loi soulève des questions de la plus haute importance et appelle un examen approfondi. Faut-il persévérer dans la concentration de toutes les

Feuilleton du Journal de Roubaix
DU 1^{er} JANVIER 1877.
— 4 —
LA
Fille du Rebouteur
CHAPITRE IV
JACQUES LE REBOUTEUR.
(SUITE)
Je ne veux pas défendre ici les remèdes de bonne femme; mais que de maladies plus ou moins imaginaires! En fait de médecine, bien souvent il n'y a que la foi qui sauve.
En fait de chirurgie, c'est autre chose. On ne saurait méconnaître les services rendus par certains empiriques qui, pour les foulures et les entorses, voire même pour remettre les bras et les jambes, ont, sinon des secrets, du moins une incontestable habileté.
Ce sont les derniers sorciers. On ne les fouette plus, on ne les brûle plus comme autrefois. Mais on les condamne encore à l'amende, à la prison... pour exercice illégal de la médecine.
Rien de plus juste. Cependant le véritable avant recherche la science partout, ne dédaigne aucun moyen de l'acquiescer. Au lieu de dénigrer les rebouteurs, au lieu de les poursuivre à outrance, messieurs les médecins — je parle surtout ici des médecins de campagne — s'agiraient peut-être d'une façon plus sage en les faisant venir, en les interrogeant, en les voyant opérer, en

cherchant à s'approprier les très-simples mystères de leur pauvre petit savoir.
J'en connais qui ne se sont pas cru déshonorés en agissant ainsi, et qui s'en trouvent fort bien, par ma foi. Assés spirituels pour ne pas combattre un mot, ils ont mis ce mot dans leur dictionnaire; ils font du rebouteur scientifique, ils sont passés maîtres en cet art.
Un art, oui un art qui remonte très-haut, et qui, dans certaines familles, s'est perpétué comme un honorable héritage.
J'en citerai comme exemple la famille Ysabeau, de Saint-Gatien-sous-Bois, département du Calvados, arrondissement de Pont-l'Évêque, canton de Honfleur.
Depuis deux ou trois siècles au moins les Ysabeau étaient établis à Saint-Gatien, et renommés dans tout le pays, à plus de dix lieues à la ronde, comme des rebouteurs par excellence, comme des guérisseurs sans pareils.
Ils possédaient, prétendait-on, des secrets merveilleux, des paroles magiques, une manipulation phénoménale: dépôt sacré, que le père transmettait religieusement à son fils aîné, de façon à ce qu'il n'y eût jamais plus de deux Ysabeau à la fois qui connussent le grand secret.
Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis je ne sais combien de générations successives, — cela se perdait dans la nuit des temps, — Les Ysabeau, de père en fils, avaient remis tous les mem-

bres fracturés, guéri toutes les foulures en entorses des villages et des bourgs avoisinant la forêt de Saint-Gatien.
Parfois même on était venu de beaucoup plus loin le trouver. Jadis de fort grands seigneurs n'avaient pas dédaigné de recourir à leurs services. En 1790, lors du siège de Honfleur par Henri IV, le Béarnais s'étant foulé le pied, ce fut un Ysabeau qui eut l'honneur de le guérir entre le lever et le coucher du soleil. Il en est parlé à la page 217 des Mémoires d'Ambroise Paré. Cette page, ainsi que diverses attestations seigneuriales, les Ysabeau la conserva pieusement dans leurs archives, et la montraient à quiconque avec un légitime orgueil. C'étaient là leurs titres de noblesse.
Mais ce qui leur avait mérité bien davantage encore l'estime publique, c'était leur désintéressement traditionnel. De tout temps ils avaient soigné les pauvres pour l'amour de Dieu; quant aux autres, ils n'en exigeaient qu'un salaire modeste. Néanmoins, vu sa clientèle nombreuse et ses moeurs simples, cette famille s'était enrichie. Une belle ferme sur le plateau, quelques herbes désignées çà et là dans les valons, deux ou trois hectares de bois, tel était le patrimoine de Ysabeau.
Ce patrimoine, ils le faisaient valoir eux-mêmes, tout en exerçant leur industrie chirurgicale. Ils étaient tout à la fois rebouteurs et cultivateurs. Jusqu'à l'avant dernière génération inclusive, jamais personne ne les avait tou-

mentés relativement à la première de ces deux professions; bien loin de là. Même après la promulgation du Code civil, ils avaient continué de se croire parfaitement le droit de guérir sans brevet, de se dévouer sans diplôme. Il était réservé au dernier des Ysabeau d'appréhender ces dépenses le contraire, et cela par le fait de notre docteur Cauvain.
Nous l'avons dit plus haut, le docteur Jean Cauvain n'était pas un aigle; de plus extrêmement jaloux. A son arrivée dans le pays, il y avait quelque vingt ans de cela, l'officier de santé, tout fier de son titre, s'était reconstruit sur le même terrain, au chevet du même blessé, avec Jacques le rebouteur, le dernier des Ysabeau. Tous deux, ils avaient alors une quarantaine d'années; ils étaient également riches et considérés. En outre, Normands tous les deux, c'est-à-dire à cheval sur leur droit, jaloux de le faire prévaloir, entetés à le maintenir.
Le médecin voulait que le rebouteur lui cédât le pas, s'effaçât devant lui. Jacques Ysabeau, bien que d'une façon fort respectueuse, se garda bien d'obtempérer à cette prétention, qu'il croyait abusive, et continua son petit bonhomme de chemin comme devant. L'irascible et despotique Cauvain s'emporta, voulut commander en maître. Ysabeau se contenta de sourire, et n'en tint aucun compte. C'était un caractère diamétralement opposé à celui de son adversaire. Autant celui-ci se montrait vif et

violent, autant l'autre restait calme et doux. La colère du premier devint de l'exaspération; la résistance du second se compléta rester patiente et courtoise, mais ferme, inflexible, et comment à s'animer d'une petite pointe de gouailleries normande, qui tout doucement devait en arriver à rendre l'autre hydrophobe. Un jour enfin, Jean menaça de la loi. La loi, Jacques ne la connaissait pas, et, par conséquent, ne la craignait guère. D'autre part, Cauvain en savait les rigueurs et se sentait incapable d'y recourir, même contre l'ennemi qui le bravait en face. Nous avons dit quel excellent homme c'était, au demeurant, que le docteur Cauvain.
Des années s'écoulèrent ainsi, la querelle s'envenimant encore, mais sans qu'il en sortit autre chose qu'une attitude de plus en plus hargneuse, surtout de la part du docteur. On n'imagine pas ce que sont ces rivalités de profession sans cesse en présence. Un terrible orage s'amoncelait dans le cœur de Jean Cauvain, mais jamais peut-être il n'eût éclaté sans le diable, qui s'en mêla. Voici comment :
Un matelot norvégien s'étant cassé le bras non loin de l'articulation du coude, le pauvre docteur opéra si maladroitement la réduction que ce bras, tout déformé, devint de la ligne naturelle, semblait devoir rester paralysé pour toute la vie. De plus, il y avait ankylose, inflammation, que sais-je encore? Comprenant sa faute, mais trop

orgueilleux pour en convenir, déjà Jean Cauvain, à ses frais bien entendu, parait d'envoyer le patient à Paris. Quelqu'un eut l'idée de le conduire à la ferme d'Ysabeau, qui recassa le membre en question, et non-seulement le remit à merveille, mais encore garda le matelot chez lui jusqu'à guérison complète. En repassant à Honfleur pour s'y embarquer, il attesta publiquement, et à l'exact l'habileté du rebouteur et l'ânerie du médecin.
De la quelques durs quolibets, qui ne manquèrent pas de parvenir à l'oreille de ce dernier. Puis enfin un article du journal, qui, bien que sous des noms déguisés, n'en devenait pas moins une sanglante insulte. Ce fut la goutte d'eau qui fait débiter le vase, ce fut l'étincelle électrique qui décide la commotion. Ivre de colère, Cauvain courut chez le procureur du roi.
Et cependant ce n'était pas le rebouteur qui voulait attaquer, c'était seulement le journal. Mais il tomba sur un jeune magistrat qui, flairant de suite un débat où son éloquence pourrait briller, exigea la mise en cause de Jacques Ysabeau.
Trop heureux de rencontrer un faux-fuyant qui tranquiliserait sa conscience, le docteur Cauvain laissa faire.
(A suivre).